

	NOTES EXPLICATIVES LICENCES - INSCRIPTION AUX REGISTRES DU PERSONNEL NAVIGANT PROFESSIONNEL -	Rév : 7	Page : 1/1 Validé le : 28/04/2017
----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	--------------------------------------

Lorsque vous travaillerez en qualité de navigant professionnel (Personnel navigant technique ou commercial) vous devrez vous inscrire au registre du personnel navigant professionnel et nous fournir les pièces suivantes :



N°47-0049N

① **SI VOUS ÊTES SALARIE :**

Copie du contrat de travail en état de validité et signé des 2 parties, mentionnant explicitement la date d'embauche et les fonctions exercées.

Votre employeur devra faire une déclaration préalable d'embauche auprès de la Caisse de Retraite du Personnel Navigant (8, rue de l'Hôtel de Ville 92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX - Tel : 01.41.92.25.25 - Télécopie 01.41.92.26.29.)

SI VOUS ÊTES TRAVAILLEUR INDEPENDANT :

Attestation d'inscription sur le registre du commerce ou attestation de déclaration aux services fiscaux faisant apparaître clairement votre activité de navigant indépendant (= non salarié).

Vous ne pourrez pas être affilié à la Caisse de Retraite du Personnel Navigant.

SI VOUS ÊTES MILITAIRE DE CARRIERE :

Certificat de l'autorité militaire attestant que vous êtes placé dans une position qui ne vous interdit pas une activité principale rémunérée en dehors de l'armée.

② **PHOTOCOPIE de la carte nationale d'identité ou du passeport (en état de validité).**

Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne autre que la France devront fournir un certificat faisant état de leur nationalité (ou, à défaut, une copie d'une pièce d'identité).

③ **COMPLETER LES DEUX IMPRIMES CI-JOINTS :**

. Demande d'inscription au Registre du Personnel Navigant Professionnel.

. Déclaration sur l'honneur (certifiant notamment que vous exercez la profession de navigant (**à titre HABITUEL ET PRINCIPAL**)).

④ Les pilotes titulaires d'une licence professionnelle avion ou hélicoptère délivrée par un État Membre de l'Union Européenne et conforme aux dispositions du règlement (UE) n°1178/2011, doivent **joindre une copie de cette licence** avec des qualifications de type ou de classe **en état de validité** à la date de la demande d'inscription.

Les titulaires d'une licence autre que citée ci-dessus ou concernant d'autres types d'aéronefs et désirant exercer une activité professionnelle en France ou sur un aéronef immatriculé en France, doivent avoir obtenu au préalable une validation de leur licence étrangère auprès du pôle licences de la DSAC (échelon central) (**copie de cette validation**)

⑤ Les PNC doivent fournir **la copie du CCA.**

ADRESSER L'ENSEMBLE DE CES PIÈCES (avec enveloppe non timbrée à votre nom et adresse) à :

Direction générale de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction des personnels navigants - Pôle licences
50 rue Henry Farman – 75720 PARIS Cedex 15
Tel : 01.58.09.44.77 ou 01.58.09.41.98. – Fax : 01.58.09.44.33

Métro Balard (Ligne 8) ou RER C station Issy Val de Seine ou Tram T2 station Henry Farman

NB : en application de l'article L6521-3 du code des transports, la DGAC se procurera un bulletin n°2 de votre casier judiciaire (vous ne devez pas avoir sur ce bulletin des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions auxquelles vous postulez).

 Pour les ressortissants Européens autre que Français, il est demandé de fournir un casier judiciaire du pays dont vous avez la nationalité